

BREST
28 > 29
septembre
gwengolo

Foire

Joar Mikael St Michel

Espace enfants

SQUARE ALPHONSE - JUIN

Pour accéder au site :

- L'accès aux véhicules : **des déposes-minutes** à proximité de la place sont disponibles, jusqu'à 8h.
- L'installation sur le site débute à **5h** et se termine à 8h.
- Cette animation est ouverte au public de 8h à **17h30**.

La vente sur cet espace est exclusivement dédiée aux enfants.

- Le déballage se fait dans les zones délimitées au sol sans excéder 2 mètres linéaires.
- Seuls les mineurs seront autorisés à déballer sur cet espace.
- Tous les déballeurs doivent être impérativement accompagnés d'un adulte référent tout au long de la journée.
- Les enfants sont sous l'entière responsabilité de l'adulte référent.
- Les ventes sont exclusivement assurées par les enfants.
- Les objets vendus doivent être **des objets destinés aux enfants**.
- L'espace occupé devra être dégagé de tout encombrement et nettoyé avant votre départ.

Pour assurer la sécurité de l'espace :

- Les couloirs de circulation piétonne et les passages de sécurité doivent être laissés libres.
- Tout objet exposé en hauteur est interdit sur ces zones : portants, porte-manteaux, parasols, parapluies, etc.
- Les tables doivent être pliées et posées à même le sol.
- Les installations doivent être « légères », à l'appréciation des agents de la ville chargés du bon fonctionnement de l'événement.
- Enfants égarés : se renseigner au chalet information parking du square Alphonse-Juin.

Sont interdits sur ces sites réservés aux enfants :

- Le déballage des professionnels.
- La réservation d'emplacement ou la matérialisation personnalisée de l'espace de déballage.
- Les négociations forcées ou trop insistantes.
- **La vente d'objets neufs** (appréciation des agents de la ville chargés du bon fonctionnement de l'événement).
- La vente ou la présentation d'animaux.
- Les feux nus destinés à la cuisson d'aliments.
- La vente de produits alimentaires et de boissons, même en canette aluminium.
- La présence d'objets contondants,
- Feux d'artifices, pétards...

Les utilisateurs du square doivent respecter toutes les dispositions imposées par les agents de la ville chargés du bon fonctionnement de l'événement.

BREST
28 > 29
septembre
gwengolo

Foire

Joar Mikael St Michel

Espace particuliers

JARDIN SEGALEN et COURS DAJOT

Pour accéder au site :

- L'accès aux véhicules : **des déposes-minutes** à proximité de ces espaces sont disponibles jusqu'à 8h.
- L'installation sur le site débute à **5h** et se termine à 8h.
- Cette animation est ouverte au public de 8h à **18h30**.

Pour assurer le bien-vivre ensemble ces espaces sont exclusivement réservés aux particuliers.

- Le déballage sera autorisé uniquement à l'intérieur du jardin Ségalen et du Cours Dajot en dehors de l'esplanade du monument américain et du jardin pour enfants.
- L'espace occupé devra être dégagé de tout encombrement et nettoyé avant votre départ.

Pour assurer la sécurité de ces espaces :

- **Sur le Cours Dajot**, le couloir central de circulation piétonne et de sécurité de 4 mètres devra être laissé libre de tout encombrement.
- **Dans le jardin Ségalen**, les allées devront également être laissées libres de tout encombrement.
- Les installations devront être « légères », à l'appréciation des agents de la ville chargés du bon fonctionnement de l'événement.
- Le déballage sera autorisé sans excéder 6 mètres linéaires par personne et 12 mètres linéaires pour tout groupes constitués (familles, ami.es...).

Sont interdits sur ces sites :

- Le déballage des professionnels.
- La vente d'armes, y compris anciennes et de collection.
- La vente d'artifices.
- La présence d'objets contondants.
- La réservation d'emplacement ou la matérialisation personnalisée de l'espace de déballage.
- Les négociations forcées ou trop insistantes.
- **La vente d'objets neufs** (*appréciation des agents chargés du bon fonctionnement de l'événement*).
- La vente ou la présentation d'animaux.
- Les feux nus destinés à la cuisson d'aliments.
- La vente de produits alimentaires et de boissons même en canette aluminium.
- La fixation de support sur les arbres.
- Le déversement de liquide sur l'espace public (caniveaux, gazons, etc).

Les utilisateurs de ces espaces doivent respecter toutes les dispositions imposées par les agents de la ville chargés du bon fonctionnement de l'événement.

Les trottoirs du jardin Juin, le long de l'avenue Salaün Penquer et de la rue Frégate la Belle Poule sont strictement interdits au déballage.